

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE
PIERRE DE BRESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**
portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement
Travaux réseau Orange
Rue du centre - Avenue de la gare - Rue des Maubards
entre le 21 Février et le 21 Mars 2017 inclus

Le Maire de la Commune de PIERRE DE BRESSE,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu les articles L2211.1, L2212.1, L2212.2 et L2213.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant que les travaux effectués sur le réseau Orange (pose de réseau par tubage) , Rue du centre, Avenue de la gare et rue des Maubards, effectués par la SNCTP de Macon - 71, nécessitent de réglementer le stationnement et la circulation entre le 21 Février et le 21 Mars 2017 inclus ;

ARRETE

Article 1 : Pendant la durée et sur l'emprise du chantier précité, entre le 21 Février et le 21 Mars 2017 inclus, la circulation des véhicules s'effectuera comme suit :

- Rue du Centre : circulation sur chaussée rétrécie
- Avenue de la gare et rue des Maubards : circulation par alternat (manuel ou feux tricolores)

Article 2 : La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h à l'approche du chantier ;

Article 3 : A l'intérieur de cette zone de travaux, le stationnement sera interdit ;

Article 4 : La signalisation règlementaire correspondante sera mise en place et entretenue par la SNCTP de Macon - 71, chargée de réaliser les travaux ;

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PIERRE DE BRESSE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la SNCTP de Macon et affiché.

Fait à PIERRE DE BRESSE, le 20 Février 2017

**Pour le Maire absent,
L'adjoint au Maire
Julien GANDREY**